

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC28

présenté par
M. Sother, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« pratiquée par les structures et associations sportives »

les mots :

« qu'elles pratiquent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui complète l'amendement AC15